

Publié le 04/03/26

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cesny-aux-Vignes sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
13.02.2026
Date d'affichage
13.02.2026

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 30
Titulaires 28
Suppléants 2
Pouvoirs 6
Votants 36

Quorum 23

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Ann BAUGAS, Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Christian CALLEJAS (suppléant de Éric DUVAL), Michèle MOTYKA (suppléante de Michel CRUCHON), Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR), Régine ÉNÉE, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Alexandra LEPINAY, Matthieu PICHON, Joël DUGUEY, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Céline LEGRIGEOIS, Patrice MARTIN, Laurence MORIN, et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Thomas LEROY, Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Nathaly MONROCQ (pouvoir à Régine ÉNÉE), Florence SERANDOUR (pouvoir à Didier LEMONNIER), David BOUDET (pouvoir à Guillaume LECOEUR), Éric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Alexandre PIGEONNIER, Christel POIROT, Claude FOUCHER (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Dominique DELIVET

Délibération n° 2026 / 11

Objet : FINANCES – Versement d'une avance de subvention du budget principal au budget annexe « Office de tourisme »

Le budget annexe « Office de tourisme », créé au 1^{er} janvier 2026, dispose d'une comptabilité et d'une trésorerie distinctes de celles du budget principal.

Afin d'assurer son démarrage dès le début de l'exercice 2026, il est proposé de verser une avance de subvention de 100 000 € depuis le budget principal.

Cette avance permettra de couvrir les premières dépenses avant le vote du budget primitif.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 et viendront en déduction de la subvention définitive.

Vu la délibération n°2025/147 créant un budget annexe « Office de tourisme » à

compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la nécessité d'assurer la continuité de fonctionnement de l'Office de tourisme dès le début de l'exercice ;

Considérant que le budget annexe « Office de tourisme » dispose d'une comptabilité et d'une trésorerie distinctes du budget principal ;

Considérant que des dépenses doivent être engagées et mandatées dès le début de l'exercice 2026 avant le versement de la subvention prévue au budget primitif ;

Considérant qu'il est nécessaire, afin de sécuriser les opérations comptables et d'éviter toute imputation provisoire sur le budget principal, de procéder au versement d'une avance de subvention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ DÉCIDE d'attribuer au budget annexe « Office de tourisme » une avance de subvention d'un montant de 100 000 € afin d'assurer sa trésorerie de démarrage,

↳ DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 et seront déduit de la subvention définitive,

↳ AUTORISE M. le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr